



Bordeaux,
Le 12 mars 2015

Monsieur Alain JUPPÉ
Maire de la Ville de Bordeaux
Président de Bordeaux Métropole

Objet :

Préavis de grève du jeudi 19 mars 2015 0 heure jusqu'au vendredi 20 mars 2015 24 heures pour l'ensemble du personnel de la Ville de Bordeaux.

Monsieur le Maire,

En l'absence d'un véritable dialogue social indispensable en préalable d'une réorganisation d'urgence telle que celle de la métropolisation-mutualisation-territorialisation,

- le syndicat CGT des Municipales de Bordeaux,
- le syndicat Force Ouvrière des Territoriaux de la Ville de Bordeaux,
- le syndicat S.A.F.P.T. de la Ville de Bordeaux,

déposent un préavis de grève du jeudi 19 mars 0 heure jusqu'au vendredi 20 mars 2015 24 heures.

En octobre 2014, le Directeur Général des services a pris l'engagement d'associer les organisations syndicales de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, à la construction de la mutualisation.

Or, les réunions auxquelles les partenaires sociaux ont été conviés n'ont été jusqu'ici que des sessions d'information.

Vous le savez Monsieur le Maire, le calendrier fixé ne prévoit des négociations avec les organisations syndicales qu'à compter du 17 avril 2015.

Pourtant, dès le début du mois d'avril et avant le 15, les agents vont avoir à se prononcer lors d'un processus de pré-affectations sans connaître leur environnement de travail, leur rémunération, leur lieu et leur rythme de travail, leurs responsables, sans avoir de garanties sur leur évolution de carrière.

Par ailleurs, les documents communiqués aux représentants du personnel restent d'une imprécision extrême quant à l'impact du projet sur la qualité du service rendu aux usagers, l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire de la métropole, les coûts directs ou induits de ces changements menés dans la précipitation, l'égalité du service rendu, en interne, par les services pour les services et les agents.

Lors de chaque rencontre sur le thème de la métropole, les organisations syndicales n'ont eu de cesse de vous alerter sur l'inquiétude grandissante du personnel quant à tous ces points, de vous demander que des négociations soient entamées rapidement. Peine perdue. Ces questions, ces requêtes, sont restées sans réponse réunion après réunion et le projet continue à être mené dans la hâte et l'improvisation.

Dans ce contexte nous demandons :

- La redéfinition du calendrier de mise en œuvre du projet,
- La remise à plat du schéma de mutualisation et de transferts de compétences,
- La transparence et le respect des agents dans le processus de mobilité en prenant en compte particulièrement, le parcours professionnel et les qualifications,
- La non régression des postes : chaque agent devra se voir proposer une affectation avec un périmètre de responsabilités et un intérêt du poste équivalents, à minima, à celui détenu,
- L'harmonisation par le haut en ce qui concerne les carrières et le régime indemnitaire, pour les agents transférés à Bordeaux Métropole mais également pour ceux qui resteront affectés dans les services de la Ville de Bordeaux, afin que ces dispositions soient identiques dans nos deux collectivités,
- Le maintien des règles actuelles du complément de salaire en cas de congé pour maladie,
- La garantie d'un niveau de prestations servies par le Comité des Œuvres Sociales au minimum équivalent à celui dont bénéficient actuellement les agents de Bordeaux Métropole,
- L'accès à une mutuelle « santé » pour tous les agents, ceux de Bordeaux Métropole et ceux de la Ville de Bordeaux,
- La garantie du maintien de vos engagements sur le temps de travail appliqué à ce jour aux agents de Bordeaux Métropole,
- L'application de l'organisation et des modalités d'exercice du temps de travail en vigueur à la Ville de Bordeaux, avec ses aménagements, sa souplesse, sa variabilité.

Compte tenu du nombre de fois où l'ensemble de ces demandes a été porté à votre connaissance sans que suite ne lui soit donnée, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous nous affranchissons de la procédure « alarme sociale » prévue par la charte intitulée « charte pour faciliter le dialogue social ».

Dans l'attente de vous rencontrer dans le cadre de l'ouverture de véritables négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT
Hélène LAVILLE

Pour le syndicat FO
Philippe BRETAGNE

Pour le syndicat S.A.F.P.T
Michel IRIGARAY

Syndicat CGT des Municipaux de Bordeaux ñ 3 rue Leydet 33800 BORDEAUX ñ cgtmairiebordeaux@netcourrier.com

Syndicat Force Ouvrière des Territoriaux de la Ville de Bordeaux, du CCAS et du Crédit Municipal
36 rue Capenteyre 33800 BORDEAUX ñ fo.municipaux.bordeaux@wanadoo.fr

Syndicat SAFPT Bordeaux ñ 4 ter rue Etienne Duperat 33300 BORDEAUX ñ safptbordeaux@aol.com